



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LOZANO, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

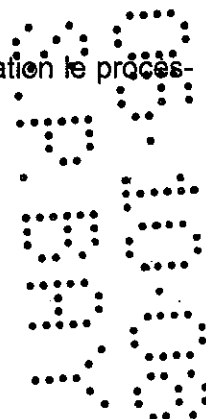
PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.  
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU 25 JUILLET 2008.

Madame GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2008.

DONT ACTE



*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 06 OCT. 2008

Affiché le 06 OCT. 2008



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

**Pierre GRENADE**

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC (à partir du rapport n° 15), MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON (à partir du rapport n° 6), GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE (jusqu'au rapport n° 34), CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté d'Agglomération à Bayonne, le vendredi 25 juillet 2008 à 18 heures, sur convocation en date du 10 juillet 2008 affichée le 10 juillet 2008 et transmission d'un ordre du jour complémentaire en date du 17 juillet 2008 affiché le 17 juillet 2008.

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur GOUFFRANT est désigné Secrétaire de séance.

## ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.  
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU 13 JUIN 2008.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 13 juin 2008.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.  
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION LE 09 JUIN 2008 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.



O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport et le projet de règlement intérieur du Conseil de Communauté sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.COMPTE RENDU DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE SOUSCRITS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2008.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RESSOURCESO/J N° 6 - RESSOURCES - FINANCES.HALLE ECONOMIQUE D'IRATY - PLAN DE FINANCEMENT D'UNE TRANCHE A FIN 2008.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Il précise que le plan global de l'opération n'est pas modifié. La subvention du FEDER est promise depuis longtemps. Il invite ses collègues à visiter ce chantier incroyablement spectaculaire. Le mur le plus haut mesure 18 mètres.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES.BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE A BAYONNE - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport et le projet d'avenant à la convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 8 - RESSOURCES - FINANCES.CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES POUR L'AMENAGEMENT DE LA R.N. 10.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Monsieur GRENET évoque le retard pris par ce dossier. L'aménagement de la R.N. 10 s'est arrêté au carrefour du Cadran. L'Etat tergiversait et grâce au transfert de compétence de cette voirie au Conseil Général l'opération est reprise. Les surcoûts s'expliquent par des terrassements et des soutènements nécessaires en partie droite de la chaussée en allant vers Biarritz.

Les travaux débiteront au mois de Septembre pour une durée de 7 à 8 mois.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 9 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT - RENFORT - ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 10 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
JOURNEE DE SOLIDARITE.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Les dispositions proposées ont bien entendu été négociées avec les représentants du personnel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
DEPLACEMENTS DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET EXERCICE DES  
MANDATS SPECIAUX.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 12 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS.

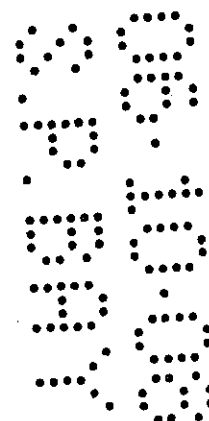
Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 13 - RESSOURCES - ENSEIGNEMENT.  
ECOLE SUPERIEURE D'ART - CONVENTION AVEC LE B.T.S. AUDIOVISUEL DU LYCEE RENE  
CASSIN.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Il salue la collaboration instaurée entre le Ministère de la Culture et l'Education Nationale dans le cadre de ce partenariat, en précisant que la signature de cette convention ne génère aucune obligation particulière à la Communauté d'Agglomération.



Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### O/J N° 14 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SITE DE MONTAURY A ANGLET - PROCES-VERBAL DE REMISE DES OUVRAGES A L'ETAT.

Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Monsieur BRISSON invite ses collègues à avoir une pensée pour le Président LAUGENIE qui est décédé. Il souligne son engagement et son action lorsqu'il était Président de l'U.P.P.A.

Monsieur GRENET indique que cet homme affable et compétent s'est éteint après une longue et douloureuse maladie. Il s'est beaucoup investi sur le site universitaire de la Communauté d'Agglomération. Par le passé, il a entretenu d'excellentes relations avec les élus locaux.

Le Conseil Communautaire a appris sa disparition avec une infinie tristesse ; Henri LABAYLE représente l'Assemblée à ses obsèques.

Il rappelle que le Campus de Montaury a été évoqué, pour la première fois dans le bureau d'Henri LABAYLE, à l'époque Doyen de la Faculté en présence de Monsieur LAUGENIE. Il avait acté l'implantation de l'unité technologique sur ANGLET. C'est donc sur ce site que ce pôle scientifique a été positionné avec succès.

Le rapport et le procès-verbal de remise des ouvrages à l'Etat sont adoptés à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### O/J N° 15 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. TECHNOCITE - POLE AERONAUTIQUE BAYONNE ANGLET BIARRITZ. ATTRIBUTION DES LOTS TERTIAIRES DE TECHNOCITE - VALIDATION DE LA PROMESSE DE BAIL AVEC MDI FONCIERE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Après de longues négociations, la partie relative à la construction des immeubles à vocation tertiaire démarre sur le site Technocité. Ce pôle de 10 hectares est voué à l'aéronautique et à la métallurgie. Le permis de construire est déposé et les travaux devraient débuter en fin d'année 2008, début de l'année 2009 après l'extinction des délais légaux de recours. Des locaux industriels seront également édifiés.

Certaines entreprises attendent avec impatience et souhaitent le démarrage effectif du chantier rapidement.

Monsieur GRENET exprime ses remerciements à Monsieur BOROTRA qui a beaucoup travaillé sur ce dossier. Il lui fait part de sa satisfaction à propos de l'avancée du chantier.

Des locaux tertiaires et industriels seront construits sur ce site. Cet aménagement générera la création de 400 à 500 emplois, avec une valeur ajoutée importante, compte tenu de la spécificité de la zone et des emplois de qualité qui y seront positionnés.

Il se félicite de cette opération compte tenu des tristes événements vécus lors du départ de la Société RUWEL.

Le rapport et la promesse de bail sont adoptés à l'unanimité.

### URBANISME

#### O/J N° 16 - URBANISME - COMMUNS. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.), ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION ET MODALITES D'ASSOCIATION DES PERSONNES MORALES A CETTE DEMARCHE.

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARBÉ.

Le rapport n'appelle pas de commentaire particulier, sinon qu'il faut ajouter :

- au collège n° 2 : Présidents d'organismes de logements sociaux ou de sociétés anonymes coopératives ou leurs représentants : la SACICAP qui est l'ancien Crédit Immobilier de France.

Cette lourde démarche s'inscrit sur une durée de 18 mois. Le P.L.H. de l'agglomération sera mis en conformité avec les P.L.H. voisins

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### O/J N° 17 - URBANISME - BAYONNE. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 80 LOGEMENTS ETUDIANTS AVENUE DARRIGRAND, POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE HABITAT SUD ATLANTIC.

Rapporteur : Monsieur LOZANO.

Cette opération a démarré. Avec la construction de 76 logements sur Anglet et un projet en cours sur Montauray, la Communauté d'Agglomération comblera son retard, puisqu'un déficit de 200 logements étudiants avait été recensé. A noter que les effectifs des élèves relevant de l'enseignement supérieur sont en légère diminution.

Monsieur BOROTRA indique qu'une opération de 50 logements étudiants est envisagée, à la demande du Conseil Régional d'Aquitaine, à côté du Lycée Hôtelier à Biarritz. Il faut donc, le moment venu, examiner de près cette affaire. Le Conseil Municipal de Biarritz a décidé de prévoir un emplacement réservé pour réaliser cette opération.

Le rapport et les projets de convention avec Dexia Crédit Local de France et la Société Anonyme d'H.L.M. Habitat Sud Atlantic sont adoptés à l'unanimité.

#### O/J N° 18 - URBANISME - BAYONNE. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 80 LOGEMENTS ETUDIANTS AVENUE DARRIGRAND, POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE HABITAT SUD ATLANTIC.

Rapporteur : Monsieur LOZANO.

Le rapport et le projet de convention avec la Société Anonyme d'H.L.M. Habitat Sud Atlantic sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 19 - URBANISME - BAYONNE.  
SITE DE PAUL BERT - ACHAT D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE DE BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 - URBANISME - BAYONNE.  
PROJET D'IMPLANTATION D'UN\*/ POLE DE FORMATION DE LA CHAMBRE DES METIERS  
SECTEUR ARITXAGUE. PRESCRIPTION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE ET OUVERTURE DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur GRENET rappelle que ce dossier est porté par la Chambre des Métiers. Il soutient, depuis le départ, la démarche de son Président, Monsieur CAZALA.

L'Université des Métiers de Pau constitue une opération remarquable. Il était donc naturel de doter le pôle de l'agglomération d'une réalisation similaire. L'administration de la Chambre des Métiers sera transférée sur ce site. Les travaux, d'un montant de 22 M€, devraient débuter fin 2009 ou début d'année 2010, pour s'achever en 2012.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 21 - URBANISME - BAYONNE.  
PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE CONSTRUCTIBLE DU PRISSE. PRESCRIPTION DE LA  
REVISION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE ET OUVERTURE  
DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 22 - URBANISME - BAYONNE.  
PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE CONSTRUCTIBLE SECTEUR ROND-POINT DE SUTAR.  
PRESCRIPTION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA  
COMMUNE ET OUVERTURE DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 23 - URBANISME - BAYONNE.  
DOMAINE UNIVERSITAIRE DE SAINT-CROUTS. RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC  
L'ETAT. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE ET LOGEMENT DE FONCTION.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 24 - URBANISME - BAYONNE.  
DOMAINE UNIVERSITAIRE DE SAINT-CROUTS. RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC  
L'ETAT. RESTAURANT UNIVERSITAIRE ET LOGEMENT DE FONCTION.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 - URBANISME - BAYONNE.  
PREEMPTION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU PAYS BASQUE (E.P.F.L.)  
DE LA PROPRIETE LAVERSANNE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER.

Rapporteur : Monsieur ETCHEGARAY.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 26 - URBANISME - ANGLET.  
PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET OUVERTURE DE LA  
CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 27 - URBANISME - ANGLET.  
RECONFIGURATION DU SITE CASTORAMA. AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER  
DEVANT LA C.D.E.C. PAR LA SOCIETE SOPIC SUD-OUEST.

Point retiré de l'ordre du jour.

O/J N° 28 - URBANISME - ANGLET.  
Z.A.C. DE HAUSQUETTE. ACHAT DE TERRAIN A L'INDIVISION EHRET-MARADEIX.

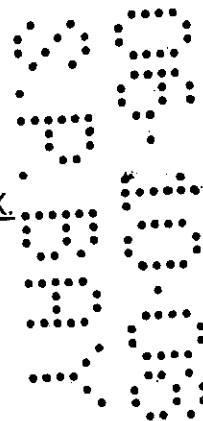
Rapporteur : Monsieur PAUL-DEJEAN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 29 - URBANISME - ANGLET.  
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE HAUSQUETTE - APPROBATION DU CAHIER DES  
CHARGES DE CESSION DE TERRAINS. MODIFICATIF N° 1.

Rapporteur : Monsieur PAUL-DEJEAN.

Le rapport et la modification n° 1 du Cahier des Charges de cession de terrains sont adoptés à l'unanimité.



O/J N° 30 - URBANISME - BIARRITZ.  
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MONSIEUR GUINÉ  
PROPRIETAIRE PRIVE DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION  
DE L'HABITAT BIARRITZ « DIVERSITE SOCIALE ».

Rapporteur : Madame CONTRAIRES.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

**PATRIMOINE**

O/J N° 31 - PATRIMOINE - BAYONNE.  
AMENAGEMENT DU POLE UNIVERSITAIRE DE LA NIVE A BAYONNE. AVENANTS AUX  
MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 5, 12, 15, 16 et 18.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Monsieur GRENET précise que les travaux sont en cours d'achèvement. Les locaux seront mis à la disposition de l'Université pour la prochaine rentrée scolaire. Des visites guidées de ce spectaculaire chantier sont prévues les deux derniers samedis du mois d'août.

En accord avec le Recteur, une inauguration sera organisée après la rentrée de Toussaint, au mois de Novembre.

Monsieur BOROTRA indique que la réalisation de ce chantier, extrêmement lourd, a été menée de façon exemplaire. Ces travaux ont été effectués sans le moindre dépassement des enveloppes financières. Il salue à cet égard le travail des architectes. Ils se sont adaptés aux contraintes imposées par l'Université pour l'aménagement des locaux et par la Communauté d'Agglomération pour le respect des crédits prévus aux budgets.

Il rend également hommage aux services de la Communauté d'Agglomération et en particulier à Monsieur TEILLAGORRY qui a géré cette importante affaire d'une manière exceptionnelle.

Monsieur GRENET a suivi de près cette opération. Il s'associe au propos de Monsieur BOROTRA et rend hommage au travail de Pierre TEILLAGORRY qui a réalisé un travail magnifique. Dans le centre ancien, les travaux réservent parfois des surprises et il a fait preuve d'un grand professionnalisme. Enfin, le respect des enveloppes budgétaires est un exploit, compte tenu du fait de l'implantation de ces bâtiments dans le centre ancien.

Le rapport et les 5 projets d'avenants sont adoptés à l'unanimité.

**ENVIRONNEMENT**

O/J N° 32 - ASSAINISSEMENT - BIARRITZ.  
CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE SITE DE LA HALLE  
D'IRATY - ENGAGEMENT DES TRAVAUX.

Rapporteur : Monsieur Michel VEUNAC.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 33 - DECHETS MENAGERS - FIXATION DES TARIFS 2008 DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ELIMINATION DES DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES.

Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Le rapport et les tableaux annexés sont adoptés à l'unanimité.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

O/J N° 34 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.  
STATIONNEMENT POUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE LA NIVE A BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur GRENET donne des explications à propos du stationnement des étudiants.

Les places de stationnement vont être doublées sur le site de Saint-Crouts. Il est inexact d'affirmer que les étudiants ne pourront pas se garer. A cet égard, il les invite à emprunter les transports en commun.

La modernisation des transports en commun va être entreprise. Le Syndicat Mixte des Transports en commun est en cours de restructuration. Cette question sera également appréhendée au niveau du S.C.O.T.

Monsieur GRENET a évoqué cette problématique avec Monsieur LESPADÉ, Maire de Tarnos. Ce sujet est abordé à bras le corps et un Directeur du S.C.O.T. va être recruté. Il aura des compétences particulières dans le domaine des déplacements urbains.

Par ailleurs, l'Agence d'Urbanisme est particulièrement à la pointe sur ce dossier. Un Comité Technique sera mis en place pour réfléchir, travailler et faire des propositions qui seront ensuite mises en œuvre.

Il est urgent aujourd'hui de mettre en place une stratégie car ce transfert important et quotidien de véhicules devient absolument insupportable.

Les travaux d'élargissement de l'A 63, combinés avec ceux du giratoire d'Ametzondo, laissent présager quatre années de difficultés supplémentaires ; en effet, les automobilistes qui empruntent la rocade seront déviés vers le centre de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle la réflexion et la mise en œuvre d'un plan cohérent des déplacements dans l'agglomération doivent être accélérées.

Ce travail constitue une tâche prioritaire et Monsieur le Président s'y est attaqué dès son élection.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 35 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.  
MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DE L'I.U.T., DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE ET D'UN LOGEMENT DE SAINT-CROUTS AU PROFIT DE L'HOPITAL DE BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Suite à la résiliation des baux emphytéotiques avec l'Etat, il est proposé de transférer l'I.F.S.I. dans le bâtiment de l'I.U.T. de Saint-Crouts.

Par ailleurs, l'Hôpital souhaite une mise à disposition du logement de fonction moyennant un loyer de 850 Euros par mois et implanter une crèche dans les locaux du restaurant universitaire.

Une réflexion globale est engagée à cet égard. Au lieu d'être ouverte uniquement à l'entreprise, la crèche à créer sur ce site pourrait également englober des structures à caractère associatif en difficulté (Bambinou et l'Arche de Noé). Ce travail de concertation sera mené avec tous les intervenants concernés, notamment la C.A.F. et l'Hôpital de Bayonne.

Monsieur GRENET indique à Monsieur CAUSSE qu'un seul logement de fonction est mis à disposition de l'Hôpital, le second logement vacant n'ayant pas pour l'instant été affecté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## RESSOURCES

### O/J N° 36 - RESSOURCES - FINANCES.

#### PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE NAVETTES GRATUITES A BIARRITZ.

Rapporteur : Madame LANNEVERE.

Monsieur VEUNAC indique que pendant une semaine 5 833 usagers ont emprunté le service de navettes.

Monsieur GRENET souligne le caractère prometteur de cette opération qui répond à une attente des concitoyens à la recherche de modes de déplacements alternatifs.

Monsieur VOISIN indique que la Ville d'Anglet souhaite être la troisième Commune à bénéficier de cette prestation l'année prochaine.

Monsieur GRENET lui indique que les propositions angloises seront examinées avec bienveillance.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur GRENET donne la parole à Monsieur ESPILONDO qui souhaite faire une déclaration.

« Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Je vais vous parler des gens du voyage.

Les lois des 5 juillet 2000, 18 mars 2003 et 5 mars 2007 fixent les règles qui régissent le stationnement des caravanes des gens du voyage dans les Communes de plus de 5 000 habitants.

La C.A.B.A.B., c'est-à-dire « nous », a pris dans ses statuts, dès sa création, la compétence pour traiter cette question.

...

Pour répondre aux conditions fixées par les lois successives, il importe de se doter d'une aire, pour les gens du voyage sédentaires (c'est réalisé avec Landa Ttipia) et d'une aire de grand passage. Cette aire de grand passage manque et c'est notre préoccupation depuis plusieurs années.

Or, en 2007, les Services de la D.D.E. ont repéré sur le littoral, d'Anglet à Hendaye, 20 sites susceptibles de remplir les conditions, c'est-à-dire d'une capacité de l'ordre de 150 à 200 caravanes, de 3 à 4 hectares aménagés très sommairement avec un point d'eau potable et un point de rejet des eaux usées.

Au cours de la réunion qui s'est tenue le 16 avril 2007 à la Sous-Préfecture, bien sûr, nous n'y étions pas, Monsieur CABANE, Préfet, accompagné du Directeur Départemental de l'Équipement, a présenté ces sites dont trois sont situés à Bayonne, un à Biarritz, et deux à Anglet (Aritxague et Larrue de Bas).

La proposition du Préfet consistait à retenir trois ou quatre sites par été et les faire tourner, d'année en année, entre les différentes Communes du littoral, ce qui était très bien.

L'inconvénient est que la quasi-totalité des emplacements a fait l'objet d'objections, souvent rédhibitoires, qui ont amené le Préfet à retirer sa proposition.

L'inconvénient de cette absence de décision est d'abord que nous ne respectons ni la loi ni le Schéma Départemental sur les gens du voyage, et que nous sommes, les uns et les autres, dans une situation difficile.

Toutes les communautés de gens du voyage qui se présentent chacune de manière organisée ou en ordre dispersé connaissent parfaitement cette carence, puisque nous ne sommes pas en règle avec la loi, et nous accusent d'ailleurs directement de ne pas la respecter.

Le désordre systématique et anarchique qui résulte des occupations sauvages (nous avons actuellement 100 à 150 caravanes sur la plage des Cavaliers), cause souvent des dégâts dans les domaines publics ou privés et toujours l'exaspération des riverains.

Les terrains d'Anglet, comme de Bayonne, sont souvent mis à contribution et en l'absence de terrain approprié, l'évacuation des gens du voyage est toujours aléatoire et laissée, en général, à l'initiative des occupants, avec qui il faut négocier systématiquement.

Alors, nous, nous souhaitons, que sur ce dossier, soient prises quelques résolutions effectives pour éviter de laisser perdurer cette situation, qui a été réglée dans bien d'autres endroits et bien d'autres communautés, sans pour autant demander à l'État d'exercer son droit de substitution.

Nous considérons, et nous avons d'ailleurs écrit au Préfet, qu'il y a lieu de reprendre le chemin de la négociation, et de régler ce problème le plus vite possible, de manière à ce que, l'été prochain, nous ne nous retrouvions pas dans des situations difficiles dans lesquelles se retrouvent certaines Communes du littoral et d'ailleurs certaines Communes aussi de l'intérieur du Pays Basque ou du proche intérieur du littoral du Pays Basque ».

Monsieur ESPILONDO précise à Monsieur GRENET que la Commune d'Anglet dispose de deux terrains. Elle accueille les gens du voyage systématiquement. Actuellement des caravanes stationnent sur la plage des Cavaliers et d'autres devraient s'installer prochainement à Girouette. Les élus d'Anglet adoptent une attitude ouverte et sympathique. Monsieur ESPILONDO invite chaque Commune à prendre sa part de responsabilité. Pour l'avenir, il importe de trouver un site pour l'accueil de cette population.

Monsieur GRENET fait l'historique de cette affaire. Monsieur BOROTRA avait beaucoup mobilisé les Maires sur ce sujet. A aucun moment les élus locaux n'ont fait preuve de mauvaise volonté. Le terrain le plus approprié pour répondre à cet accueil, d'une superficie de 7 hectares, appartient à l'Etat. Sur ce site situé à Anglet et proche de l'autoroute, sont prévues les constructions de la D.D.E. et de la D.D.A. Il est très difficile actuellement, de réserver 3 hectares sur le territoire des trois Communes, pour installer cette population pendant la saison estivale. Bien évidemment, il est d'accord pour relancer les discussions tout en précisant que les difficultés rencontrées six ans auparavant perdurent aujourd'hui.

Monsieur BOROTRA indique qu'effectivement l'aménagement d'une aire de grand passage relève des compétences de la C.A.B.A.B. Dans le cadre de ses pouvoirs de police, il appartient au Maire de régler le problème du stationnement illégal de cette population. La justice est compétente pour l'éviction des personnes.

La C.A.B.A.B. a fait preuve de bonne volonté et avait prévu l'extension de l'aire de Landa Ttipia en portant sa capacité d'accueil de 50 à 200 places. Les appels d'offres avaient été lancés et le financement correspondant inscrit au budget. Le Préfet a demandé de surseoir à cette réalisation ; il a estimé que cet aménagement serait une erreur car il favoriserait la sédentarisation. Par ailleurs, il a également considéré que le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage était inadapté nécessitant une délibération du Conseil Général pour sa mise à jour.

Le problème devient cuisant lors de l'arrivée massive de caravanes. Le Préfet avait préconisé l'aménagement sommaire d'espaces suffisamment grands (4 ou 5 hectares) de manière à ne pas inciter les gens du voyage à rester plus longtemps que nécessaire. A sa demande, la D.D.E. et l'Agence d'Urbanisme avaient répertorié une vingtaine de sites de Bayonne à Hendaye. Parmi ceux-ci, l'aménagement sommaire de trois ou quatre terrains, permettant d'assurer une rotation de l'accueil des caravanes tous les trois ou quatre ans n'a pas reçu l'aval des Maires qui ont d'ailleurs invoqué de multiples raisons pour rejeter cette proposition.

Par contre les élus communautaires n'ont pas bloqué ce dossier. La C.A.B.A.B. avait donné son accord au Préfet sur ses suggestions et avait même proposé sa participation financière dans le cas où un terrain ne pouvait être trouvé sur l'agglomération.

Face aux réactions des Maires et en raison du fait que le seul terrain trouvé sur la Commune d'Anglet appartenait à l'Etat, le Préfet n'a pas donné suite à cette affaire.

L'idée de relancer la discussion est bonne ; il n'en demeure pas moins que la démarche doit être initiée par le Préfet et non pas par la C.A.B.A.B.

Selon Monsieur ESPILONDO il importe de trouver des solutions et de relancer le processus avec l'aide du Préfet et en concertation avec les autres Maires.

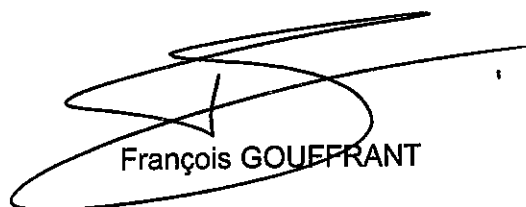
Monsieur BOROTRA réitère son point de vue. La C.A.B.A.B. n'est pas responsable du blocage actuel ; par ailleurs, compte tenu de la forte densification de son territoire, elle ne dispose pas de foncier disponible. La mise en œuvre de cette démarche nécessite une refonte du Schéma Départemental parce que l'approche du Préfet diffère de la position adoptée il y a quatre ou cinq ans.

Enfin, à noter que la loi est difficilement applicable et en raison des difficultés qu'elle génère, elle est hélas très insuffisamment mise en œuvre sur l'ensemble du territoire. Monsieur BOROTRA est d'accord sur le principe que le Président de la C.A.B.A.B. ou les trois Maires concernés saisissent le Préfet sur cette affaire.

Monsieur GRENET a évoqué récemment ce sujet brûlant d'actualité avec le nouveau Préfet. Celui-ci est parfaitement conscient des difficultés d'ailleurs identiques dans d'autres régions. Il est bien évident que la résolution du stationnement illégal constituera une mesure plus facile à mettre en oeuvre que la gestion de l'accueil intempestif et impromptu de caravanes. Monsieur GRENET a informé le Préfet du souhait des élus communautaires d'aborder ce difficile dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET souhaite de bonnes vacances aux membres de l'Assemblée et lève la séance à 19 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,



François GOUFFRANT

